

L'ONU renouvelle le mandat de sa commission d'enquête sur le Burundi

ONU Info, 28 septembre 2018 Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU prolonge d'un an sa Commission d'enquête sur le Burundi Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a voté, vendredi à Genève, le prolongement d'un an de la Commission d'enquête indépendante de l'ONU sur le Burundi.

Le texte a été adopté par 23 voix pour, 7 contre (Burundi, Chine, Cuba, Egypte, République démocratique du Congo, Arabie saoudite et Venezuela) et 17 abstentions. Par cette résolution, le Conseil a condamné « avec la plus grande fermeté tous les actes de violence commis au Burundi par l'ensemble des parties ou des individus » et a décidé de proroger le mandat de la Commission « afin qu'elle puisse approfondir ses investigations ». Il condamne énergiquement les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, les arrestations et les détentions arbitraires ou la persécution de membres de la société civile, de journalistes et de blogueurs, de membres de l'opposition et de manifestants. En outre, le Conseil demande instamment au gouvernement burundais de mettre fin aux violations des droits de l'homme, de garantir la sécurité, l'intégrité physique et la protection de sa population. Par ailleurs, il déplore que la coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) reste suspendue et insiste sur la nécessité de permettre au Haut-Commissariat de s'acquitter de son mandat et de reprendre ses activités. Avant le vote de la résolution, le Représentant permanent du Burundi auprès de l'ONU à Genève avait dénoncé la « conspiration » dont Bujumbura « est victime devant ce Conseil », l'accusant d'être « instrumentalisé, politisé ». Il a également qualifié le contenu de la résolution de « choquant et insidieux ». « Il est regrettable que l'Union européenne et ses alliées aient violé la présomption d'innocence dans le seul but de soutenir les travaux de la Cour pénale internationale contre le Burundi, en tenant le Conseil en otage et en adoptant une résolution allant à l'encontre des résolutions précédentes. Cet acharnement contre le Burundi est concrétisé dans la résolution », a dénoncé l'Ambassadeur Rénovat Tabu. La Commission d'enquête invite le gouvernement à ouvrir le dialogue Le président de la Commission d'enquête, Doudou Diène, a salué dans un communiqué la décision prise par le Conseil. « A l'approche des élections de 2020, le gouvernement du Burundi doit s'engager fermement et sans équivoque à mettre immédiatement un terme aux violations des droits de l'homme commises dans le pays. Il doit aussi poursuivre les auteurs présumés et apporter aux victimes l'assistance et les soins dont elles ont besoin », a-t-il insisté. Le président de la Commission d'enquête espère que le renouvellement du mandat de la Commission va ouvrir un nouveau chapitre dans les relations entre les enquêteurs onusiens et les autorités burundaises, « basé sur les principes de coopération et de dialogue qui prévalent au sein de ce Conseil dont le Burundi est membre ». « La Commission réitère sa volonté de coopérer avec le gouvernement burundais et l'ensemble des acteurs concernés par la situation des droits de l'homme au Burundi. Elle invite le gouvernement à accepter la main qui lui est tendue et à engager un dialogue constructif avec la Commission », a plaidé Doudou Diène. Dans son rapport, publié le 5 septembre dernier, la Commission d'enquête s'était inquiétée de la persistance de graves violations des droits de l'homme, dont certaines sont constitutives de crimes contre l'humanité. Elle a aussi exprimé sa préoccupation face à l'impunité quasi-totale dont bénéficient notamment les agents de l'Etat et les Imbonerakure (les jeunes du parti au pouvoir) impliqués dans ces actes.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});